

**Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Rapport d'examen de la conformité du processus  
d'appel d'offres**

**Mandat SMCE156978001**

**Octroyer un contrat de construction à Groupe TNT inc. pour la réalisation des travaux de réaménagement du carrefour Pie-IX - Sherbrooke - Dépense totale de 15 350 438,74\$, taxes incluses - contrat: 13 900 438,74\$ et incidences 1 450 000\$ - Appel d'offres public 321 401 - 6 soumissionnaires.**

Rapport déposé au conseil d'agglomération  
Le 20 août 2015

## Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation  
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134  
Montréal (Québec) H2Y 1C6

### La commission :

#### Présidente

*Mme Émilie Thuillier*  
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

#### Vice-présidentes

*Mme Dida Berku*  
Ville de Côte-Saint-Luc

*Mme Karine Boivin Roy*  
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-  
Maisonneuve

#### Membres

*M. André Allard*  
Ville de Kirkland

*M. Richard Celzi*  
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-  
Maisonneuve

*Mme Marie Cinq-Mars*  
Arrondissement d'Outremont

*M. Richard Deschamps*  
Arrondissement de LaSalle

*M. Manuel Guedes*  
Arrondissement de Rivière-des-Prairies –  
Pointe-aux-Trembles

*Mme Louise Mainville*  
Arrondissement du Plateau Mont-Royal

*Mme Lili-Anne Tremblay*  
Arrondissement de Saint-Léonard

Montréal, le 20 août 2015

M. Denis Coderre  
Maire de Montréal  
Membres du conseil d'agglomération  
Hôtel de ville de Montréal  
275, rue Notre-Dame Est  
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Mesdames,  
Messieurs,

Conformément au mandat SMCE156978001, nous avons l'honneur de déposer, au nom de la Commission permanente sur l'examen des contrats, le rapport de la commission concernant l'octroi d'un contrat de construction à Groupe TNT inc. pour la réalisation des travaux de réaménagement du carrefour Pie-IX - Sherbrooke - Dépense totale de 15 350 438,74\$, taxes incluses - contrat: 13 900 438,74\$ et incidences 1 450 000\$ - Appel d'offres public 321 401 - 6 soumissionnaires.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Émilie Thuillier  
Présidente

Pierre G. Laporte  
Secrétaire recherchiste

## Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

### **Mandat SMCE156978001**

**Octroyer un contrat de construction à Groupe TNT inc. pour la réalisation des travaux de réaménagement du carrefour Pie-IX - Sherbrooke - Dépense totale de 15 350 438,74\$, taxes incluses - contrat: 13 900 438,74\$ et incidences 1 450 000\$ - Appel d'offres public 321 401 - 6 soumissionnaires.**

À sa séance du 29 juillet 2015, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le dossier 1156978001. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat de plus de 10 M\$;*

Le 6 août 2015, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat SMCE156978001 qui lui avait été confié. Des représentants du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) ont répondu aux questions des membres de la commission. Ils ont d'abord rappelé le contexte dans lequel s'inscrit le présent contrat.

Le présent dossier a pour objet l'autorisation d'octroyer un contrat à *Groupe TNT inc.* pour la réalisation des travaux de réaménagement du carrefour Pie-IX / Sherbrooke.

Les travaux visés par ce contrat comprennent, la reconstruction et/ou la construction de trottoirs, terre-pleins centraux plantés, bordures de granit, fosses de plantation, piste cyclable, chaussée, éclairage, feux de circulation et conduites d'eau là où requis et l'aménagement d'un espace public. Les travaux requis sur les réseaux techniques urbains (RTU), soit Bell Canada et la Commission des services électriques de Montréal (CSEM), sont intégrés au contrat de l'entrepreneur. Un remboursement des coûts de travaux prévus au bordereau de l'entrepreneur est attendu de ces organismes. Gaz Métropolitain réalisera, pour sa part, leurs travaux en coordination avec l'entrepreneur au contrat.

Le présent contrat ne comprend pas le matériau de surface requis pour déployer le concept visé pour l'espace public. Ce matériau fera l'objet d'un second appel d'offres en 2017, incluant l'acquisition, la pose et l'entretien de la surface. Également, le présent contrat n'inclut pas l'installation de l'œuvre d'art public en 2017. Un budget limité à 50 000 \$ est tout de même prévu dans le contrat de l'entrepreneur pour les frais incidents associés à son installation tels que socle, éclairage, aménagement, etc. L'acquisition de l'œuvre d'art est financée par la Ville de Québec.

Le secteur du Parc olympique et de l'Espace pour la vie, appelé pôle Maisonneuve, constitue un site touristique et de loisirs parmi les plus importants à Montréal. De nombreux projets se succèdent dans le secteur depuis quelques années. Suite à l'ouverture du planétarium Rio-Tinto-Alcan, d'autres investissements importants sont prévus au Biodôme, au Jardin botanique et à l'Insectarium. De nombreuses réflexions sont également en cours en ce qui concerne la mise en valeur des installations olympiques, qui ont le potentiel d'attirer des dizaines de milliers de personnes lors de grands événements sportifs ou culturels. La proximité du parc Maisonneuve participe également à l'attractivité et à l'achalandage du pôle.

Dans le cadre du plan de mise en valeur du pôle Maisonneuve, le Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) a reçu le mandat de réaménager le secteur du carrefour Pie-IX – Sherbrooke en y intégrant la bonification de l'aménagement du domaine public, la mise à niveau des actifs municipaux, et la mise à niveau des réseaux techniques urbains (RTU). Le projet comprend les interventions suivantes:

- le réaménagement du carrefour actuel Pie-IX - Sherbrooke – Rachel, permettant de réduire le nombre de branches de cinq à quatre, grâce à l'élimination du tronçon de la rue Rachel entre la rue Sherbrooke et l'avenue Jeanne-d'Arc;
- la création d'un nouvel espace public englobant les parcs actuels qui inclura une nouvelle œuvre d'art public offerte par la Ville de Québec;
- la réalisation d'un tronçon de 400 m du projet intégré du système rapide par bus (SRB) Pie-IX, soit entre l'entrée du Jardin botanique et celle du Stade olympique;
- la reconstruction et le réaménagement de la rue Sherbrooke Est, entre l'avenue Charlemagne et le boulevard Pie-IX, dans la continuité des aménagements déjà en cours de réalisation plus à l'ouest;
- le déplacement et la mise à niveau de la piste cyclable actuelle vers l'axe Sherbrooke – Jeanne-d'Arc – Rachel (composante du projet financée par l'agglomération);
- le changement de vocation et le réaménagement du tronçon de la rue Rachel entre les avenues Jeanne-d'Arc et Charlemagne;
- la mise à niveau des infrastructures municipales (voirie et réseaux souterrains), essentiellement par le biais d'une reconstruction de la voirie et de la réhabilitation des conduites (chemisage);
- l'intégration des travaux de mise à niveau des RTU, financés par leurs propriétaires soit Gaz Métro, la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) et Bell Canada.

Le projet de réaménagement du carrefour Pie-IX – Sherbrooke a fait l'objet d'un avant-projet définitif (APD) et d'un mandat d'architecture par une firme de design urbain. Le démarrage des travaux est prévu à l'été 2015 et l'inauguration au printemps 2017, à temps pour les festivités du 375<sup>e</sup> anniversaire de Montréal. L'acquisition de l'œuvre d'art,

don de la Ville de Québec pour le 375<sup>e</sup> anniversaire de Montréal en 2017, devra faire l'objet d'un concours dans le cadre d'une démarche du bureau d'art public. Le projet a d'ailleurs été identifié parmi les quinze legs en prévision de cet anniversaire. L'inauguration de l'œuvre d'art aura lieu durant les festivités du 375<sup>e</sup> anniversaire en 2017.

L'ouverture des soumissions a eu lieu le 15 juin 2015. Il y a eu six soumissionnaires pour ce contrat. L'écart entre le prix du plus bas soumissionnaire la dernière estimation réalisée est de 10,6 %, alors que l'écart entre les prix des deux plus bas soumissionnaires n'est que de 0,03 %.

Les membres de la Commission ont soulevé diverses questions sur le processus d'appel d'offres dans le présent dossier.

Ils ont été étonnés de constater l'absence dans le dossier décisionnel de la liste des preneurs du cahier des charges. Pour les membres, cette information est essentielle et se retrouve généralement dans les dossiers. Ils ont donc demandé au Service d'ajouter cette liste au dossier.

De même, les membres ont compris qu'il n'y avait pas eu de relance des preneurs non soumissionnaires dans le but de connaître leur motif de désistement. Pour la Commission, ces renseignements sont importants et les services devraient mettre l'énergie nécessaire pour les obtenir.

Les membres ont bien compris que des pénalités étaient prévues au contrat en cas de retard dans l'exécution des travaux. Les travaux se déroulant à une intersection très achalandée, les clauses de pénalités ont leur raison d'être. Cependant, les membres sont aussi d'avis qu'un contrat de cette nature pourrait aussi inclure des clauses de bonis si les travaux étaient complétés avant l'échéance prévue. En effet, si les retards sont problématiques et causent des ennuis à la Ville et aux citoyens, un chantier terminé avant l'échéance est une bonne nouvelle pour tout le monde.

## **Conclusion**

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service des infrastructures, de la voirie et des transports pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération:

*Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :*

- *Contrat de plus de 10 M\$;*

*Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;*

*Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;*

*Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;*

À l'égard du mandat SMCE156978001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

## **Recommandations**

### **R-1**

Que les unités d'affaires fassent des efforts supplémentaires pour obtenir davantage de réponses des preneurs de cahiers des charges qui ont choisi de ne pas déposer de soumission quant aux raisons de leur désistement.

*Considérant que des pénalités sont prévus pour des retards dans l'exécution des contrats;*

*Considérant les impacts des chantiers sur la vie quotidienne des résidents des quartiers touchés;*

### **R-2**

La Commission recommande que des clauses soient incluses dans les contrats pour permettre de verser des bonis aux entrepreneurs qui complètent un chantier, à la satisfaction de la Ville, avant la date prévue de fin des travaux.